



CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Madame et Monsieur Le (La) Conseiller(e)
Municipal(e)

Madame et Monsieur,

J'ai l'honneur de vous inviter à participer à la réunion du Conseil Municipal qui se tiendra à la mairie le :

Mercredi 3 mai 2023 à 20h30

Veuillez agréer, Madame et Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

À Saint-Sulpice-la-Forêt, le 20 avril 2023

Le Maire,
Yann HUAUMÉ



ORDRE DU JOUR

1. Présentation par Rennes Métropole / Plan stratégique des déchets
2. Présentation de la démarche de concertation
3. Urbanisme / Rétrocession gratuite et incorporation dans le domaine public communal / Lotissement le Landrot / Délibération
4. Urbanisme / Rétrocession gratuite et incorporation dans le domaine public communal / Lotissement les Jardins des Ransonnieres / Délibération
5. Finances / France 2030 / Démonstrateur de la ville durable / Versement de la subvention / Délibération
6. CAF / Convention de partenariat / Adhésion au dispositif VACAF-AVE / Aide aux vacances enfants / Délibération
7. Finances / Tarifs ALSH / Mini-camps / Délibération
8. Création et recrutement de 2 contrats d'engagement éducatif / Délibération
9. Rythmes scolaires / Modification des horaires de l'école maternelle / Délibération
10. Personnel communal / Emplois non permanents / Création de 3 postes non permanents pour un accroissement saisonnier d'activité / Délibération
11. Personnel communal / Emplois non permanents / Création d'un poste non permanent pour un accroissement temporaire d'activité / Délibération
12. Finances / Inventaire du patrimoine / Demande de remboursement de frais / Délibération
13. Délégation du Maire
14. Questions diverses

POUVOIR¹

Je soussigné Madame et Monsieur Le (La) Conseiller(e) Municipal(e)
donne pouvoir à :

- de me représenter à la réunion du Conseil Municipal convoqué pour le 3 mai 2023
- de prendre part à toutes les délibérations.
- d'émettre tous votes et signer tous documents.

Le présent pouvoir conserve ses effets pour tout autre jour suivant² auquel cette réunion serait reportée pour une cause quelconque.³

Fait à Saint-Sulpice-la-Forêt, le :

¹ A n'utiliser qu'en cas d'absolue nécessité.

² Validité : trois reports au maximum.

³ Mention manuscrite : « Bon pour pouvoir » et signature.